

La Directrice Générale

- 0383 -

Paris, le 25 - 05 - 2024

Décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour une prise à bail

La Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de M. PASQUIOU Jean-Pierre, chef de l'établissement principal du groupement du Lycée Regnault de Tanger au Maroc ;

Vu la décision de la directrice générale de l'AEFE portant nomination de M. PASQUIOU Jean-Pierre, en qualité d'ordonnateur secondaire du Lycée Regnault de Tanger au Maroc à compter du 1^{er} septembre 2023.

Décide :

- Article 1^{er} : M. PASQUIOU Jean-Pierre est autorisé à signer avec la Société « Institut Eugène Delacroix SARL » une prise à bail de locaux à usage scolaire d'une superficie de 2 070 m² ainsi que 1762 m² d'espaces extérieurs situés 14 rue Ahmed Tadili à Tanger pour une durée de 2 ans moyennant un loyer mensuel de 408 950 DAM TTC (37 553 euros taux de chancellerie en vigueur 0,09183) soit 9 814 800 DAM TTC (901 293,08 euros taux de chancellerie en vigueur 0,09183) pour toute la durée du bail, ainsi que tous les documents y afférents. Ces locaux sont destinés à l'accueil des élèves de l'école Adrien Berchet.
- Article 2 : Le chef de l'établissement principal du groupement du Lycée Regnault de Tanger est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage au sein de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Claudia SCHERER-EFFOSSE